



Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire

Le 14 décembre 2009 à 19h à la Mairie de SAINT LYE

Présents : voir feuille d'émargements jointe

M. Marcel SPILMANN ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

La majorité des membres du conseil étant présente, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des motivations des communes de Aubeterre, Charmont-sous-Barbuis et Montsuzain

Les Maires des communes de Aubeterre et Montsuzain exposent les motivations de leur conseil municipal.

Le conseil communautaire regrette l'absence du Maire de Charmont-sous-Barbuis.

Le conseil communautaire souhaite une présentation des conséquences fiscales, territoriales... avec l'intégration des 3 communes susnommées.

Constitution de la commission Petite Enfance

Suite à la décision du 1^{er} octobre 2009 relative au transfert de compétence « petite enfance », le Président propose à l'assemblée de constituer une commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, définit la commission « petite enfance » ci-après ainsi que ses représentants :

M. CHARIGOT Camille, Mme FEVRE Elisabeth, Mme BARBARAT Evelyne, M. PULBY Jean-Louis, M. ROYERE Raynald, Mme BURRI Marie-Luce, Mme LEROY Marie-Thérèse, M. RAGUIN Jacky, Mme NIDA Françoise.

Recrutement animateur ados pour l'année 2010

M. Le Président propose de reconduire les animations estivales et d'embaucher un animateur sur une période de 4 mois soit du 1^{er} mai au 31 août 2010. Compte tenu du travail à réaliser, il propose également de passer la durée hebdomadaire de 28 heures à un temps complet.

Le Conseil Communautaire accepte l'embauche d'un animateur sur une période de 4 mois et à temps complet.

Autorisation de dépenses exceptionnelles lors de cérémonies et faits divers

Monsieur le Président expose qu'il peut être amené à effectuer des dépenses lors de faits exceptionnels, tels que naissances, mariages, décès, départ en retraite...

Ainsi, il demande aux conseillers de l'autoriser à effectuer de telles dépenses.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- AUTORISE les dépenses exceptionnelles pour des cérémonies et des événements divers concernant les membres du personnel, les conseillers communautaires, les conseillers généraux, les élus des communes membres.
- LIMITE la dépense à 150 €.

Prise en charge des frais de repas pour les membres de la commission « randonnée »

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les membres de la commission randonnée vont suivre un stage. Ces personnes se rendent sur place avec leur véhicule personnel et il est prévu un repas pour chaque jour de stage. Monsieur le Président propose donc de prendre en charge les frais de repas pour ces personnes en rappelant qu'elles sont bénévoles.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE le Président à prendre en charge les frais de repas** des membres de la commission randonnée durant leur stage.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010.

Chemins de randonnée

Le conseil communautaire prend acte de l'organisation de la journée « Un dimanche à la campagne ».

A la demande de l'agent de développement concernant le balisage du chemin de randonnée créé en 2009 et celui qui est en cours d'élaboration, le conseil communautaire souhaite la présentation de devis.

Distribution lettre Pays n° 4

Mme DEFFONTAINES informe l'assemblée qu'elle souhaite une distribution de la lettre dans la deuxième semaine de janvier. Chaque conseiller est chargé de faire parvenir pour le 19 décembre 2009, les dernières informations à faire paraître.

Exonérations de la TEOM pour l'année 2010 - demandes complémentaires

Le Président expose à l'assemblée que les dispositions de l'article 1521 du Code Général des Impôts permettent à une Communauté de Communes d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usage industriel ou commercial.

Il rappelle que le conseil communautaire dans sa séance du 1^{er} octobre 2009 a validé les demandes d'exonération de 71 entreprises. Il expose ensuite que de nouvelles demandes d'exonération lui sont parvenues.

Ainsi, il propose de bien vouloir se prononcer sur les nouvelles demandes.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : **DECIDE** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'exercice 2010, des établissements joints en annexe.

Liste complémentaire des exonérations de TEOM année 2010

Propriétaire - Locataire	adresse du local
---------------------------------	-------------------------

BARBEREY SAINT SULPICE

SARL CRC RACINE	Rue des Nozeaux
SARL L'Angelus	Rue des Valères - Bat E

LAVAU

CCI Troyes Aube - STOCKARMOR	ZAC du Moutot
------------------------------	---------------

SAINT LYE

Intermarché	105, rue Général de Gaulle
-------------	----------------------------

QUESTIONS DIVERSES :

Prochaine séance: lundi 1^{er} février 2010 avec intervention de M. Laurent Bernard pour une présentation des conséquences suite à l'intégration de 3 nouvelles communes.

Séance levée à 20 h 30.